

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 085007- 431- 01- 01- -2024/2/5-10:18:06
TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION- 43101 ASSAINISSEMENT- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007023300230	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION dont la population est de 3500 habitants et plus TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DU NORD VENDEE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : 43101 ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 836 000,00	3 836 000,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 836 000,00	3 836 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 970 000,00	3 970 000,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 970 000,00	3 970 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 806 000,00	7 806 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 813 000,00	0,00	2 010 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	582 600,00	0,00	515 000,00	515 000,00	515 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 413 600,00	0,00	2 543 000,00	2 543 000,00	2 543 000,00
66	Charges financières	130 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 653 800,00	0,00	2 668 000,00	2 668 000,00	2 668 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 302 800,00	0,00	1 168 000,00	1 168 000,00	1 168 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 349 800,00	0,00	1 168 000,00	1 168 000,00	1 168 000,00
TOTAL		4 003 600,00	0,00	3 836 000,00	3 836 000,00	3 836 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 936 700,00	0,00	3 796 000,00	3 796 000,00	3 796 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 963 700,00	0,00	3 796 000,00	3 796 000,00	3 796 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 963 700,00	0,00	3 796 000,00	3 796 000,00	3 796 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	39 900,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		39 900,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL		4 003 600,00	0,00	3 836 000,00	3 836 000,00	3 836 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 128 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	200 500,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 522 500,00	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 223 000,00	0,00	3 220 000,00	3 220 000,00	3 220 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	704 000,00	0,00	704 000,00	704 000,00	704 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 900,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Total des dépenses financières	713 900,00	0,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 936 900,00	0,00	3 930 000,00	3 930 000,00	3 930 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	39 900,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	39 900,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL	3 976 800,00	0,00	3 970 000,00	3 970 000,00	3 970 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 970 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 027 000,00	0,00	2 202 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 627 000,00	0,00	2 802 000,00	2 802 000,00	2 802 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 627 000,00	0,00	2 802 000,00	2 802 000,00	2 802 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	47 000,00		0,00	0,00	0,00

TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION - 43101 ASSAINISSEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 302 800,00		1 168 000,00	1 168 000,00	1 168 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 349 800,00		1 168 000,00	1 168 000,00	1 168 000,00
TOTAL		3 976 800,00	0,00	3 970 000,00	3 970 000,00	3 970 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 970 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 128 000,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 010 000,00		2 010 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	515 000,00		515 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00		18 000,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	115 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 168 000,00	1 168 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 668 000,00	1 168 000,00	3 836 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 000,00	40 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	704 000,00	0,00	704 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	310 000,00	0,00	310 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 410 000,00	0,00	1 410 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00		6 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 930 000,00	40 000,00	3 970 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 970 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 796 000,00		3 796 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	40 000,00	40 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 796 000,00	40 000,00	3 836 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	600 000,00	0,00	600 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 202 000,00	0,00	2 202 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 168 000,00	1 168 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 802 000,00	1 168 000,00	3 970 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 970 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 813 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	10 500,00	10 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	630 000,00	520 000,00	520 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	17 800,00	23 400,00	23 400,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	80 000,00	25 000,00	25 000,00
611	Sous-traitance générale	474 800,00	979 000,00	979 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	135 000,00	200 000,00	200 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	40 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 600,00	6 600,00	6 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 000,00	40 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	38 020,00	35 400,00	35 400,00
6161	Multirisques	7 160,00	4 200,00	4 200,00
617	Etudes et recherches	115 500,00	55 000,00	55 000,00
618	Divers	13 000,00	11 500,00	11 500,00
6222	Commissions recouvrement redevance	58 000,00	60 000,00	60 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	300,00	300,00
6256	Missions	0,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	6 400,00	2 800,00	2 800,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres	78 720,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	582 600,00	515 000,00	515 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	53 600,00	45 000,00	45 000,00
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	30 000,00	30 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	290 100,00	440 000,00	440 000,00
6413	Primes et gratifications	60 000,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	700,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	8 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 413 600,00	2 543 000,00	2 543 000,00
66	Charges financières (b) (8)	130 000,00	115 000,00	115 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00	117 500,00	117 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-2 500,00	-2 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	100 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 653 800,00	2 668 000,00	2 668 000,00
023	Virement à la section d'investissement	47 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 302 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 302 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 349 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 349 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 003 600,00	3 836 000,00	3 836 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 936 700,00	3 796 000,00	3 796 000,00
704	Travaux	900 000,00	780 000,00	780 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	126 200,00	105 000,00	105 000,00
7068	Autres prestations de services	10 500,00	11 000,00	11 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	27 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	27 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 963 700,00	3 796 000,00	3 796 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 963 700,00	3 796 000,00	3 796 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	39 900,00	40 000,00	40 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	39 900,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 900,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 003 600,00	3 836 000,00	3 836 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 836 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	200 500,00	310 000,00	310 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	300 000,00	300 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	100 500,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 522 500,00	1 410 000,00	1 410 000,00
21562	Service d'assainissement	1 502 500,00	1 350 000,00	1 350 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 223 000,00	3 220 000,00	3 220 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	704 000,00	704 000,00	704 000,00
1641	Emprunts en euros	550 000,00	550 000,00	550 000,00
1687	Autres dettes	154 000,00	154 000,00	154 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	9 900,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses financières		713 900,00	710 000,00	710 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 936 900,00	3 930 000,00	3 930 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	39 900,00	40 000,00	40 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	39 900,00	40 000,00	40 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	34 155,00	34 200,00	34 200,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	5 586,00	5 600,00	5 600,00
13918	Autres subventions d'équipement	159,00	200,00	200,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		39 900,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 976 800,00	3 970 000,00	3 970 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 970 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	600 000,00	600 000,00	600 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	600 000,00	600 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	600 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 027 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00
1641	Emprunts en euros	2 027 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 627 000,00	2 802 000,00	2 802 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 627 000,00	2 802 000,00	2 802 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	47 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 302 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
28031	Frais d'études	1 264,00	2 000,00	2 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	288 857,00	4 000,00	4 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 010 478,00	10 000,00	10 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	340,00	1 148 000,00	1 148 000,00
28182	Matériel de transport	1 861,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 349 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 349 800,00	1 168 000,00	1 168 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 976 800,00	3 970 000,00	3 970 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 970 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					7 228 080,98									
1641 Emprunts en euros (total)					7 228 080,98									
ASS2006-01	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2006	07/12/2006	25/03/2007	200 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,009	EUR	T	P	O	A-1
ASS2009-01	CREDIT AGRICOLE	03/12/2009	16/12/2009	10/03/2010	135 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	T	P	O	A-1
ASS2009-02	CREDIT AGRICOLE	03/12/2009	16/12/2009	10/06/2010	300 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	T	P	O	A-1
ASS2011-01	CREDIT AGRICOLE	10/01/2011	26/01/2011	10/04/2011	1 143 321,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,711	EUR	T	P	O	A-1
ASS2011-02	CREDIT MUTUEL	29/12/2010	29/12/2010	30/06/2011	80 643,00	F	Taux fixe à 3.28 %	3,280	3,321	EUR	T	P	O	A-1
ASS2014-01	CAISSE D'EPARGNE	09/09/2014	09/09/2014	15/01/2015	84 651,00	F	Taux fixe à 2.97 %	2,970	3,003	EUR	T	P	O	A-1
ASS2019-01	CREDIT AGRICOLE	04/12/2019	06/04/2020	15/05/2020	250 000,00	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	0,742	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-01	CREDIT AGRICOLE	04/01/2016	01/01/2022	15/01/2022	225 662,13	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	1,924	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-02	CREDIT AGRICOLE	04/01/2010	01/01/2022	15/01/2022	25 436,73	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,009	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-03	CREDIT AGRICOLE	04/01/2010	01/01/2022	15/01/2022	21 469,71	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor -0.58 sur Euribor 3M	0,010	0,010	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-04	CAISSE D'EPARGNE	07/01/2013	01/01/2022	25/03/2022	46 500,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	0,822	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-05	CREDIT AGRICOLE	23/03/2004	01/01/2022	10/03/2022	33 996,36	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-06	CAISSE D'EPARGNE	07/01/2013	01/01/2022	15/02/2022	83 333,45	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,153	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-07	CREDIT AGRICOLE	10/11/2009	01/01/2022	27/01/2022	71 184,22	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,081	EUR	T	P	O	A-1

TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION - 43101 ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASS2022-08	CREDIT MUTUEL	10/06/2011	01/01/2022	28/02/2022	57 142,80	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,453	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-09	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/06/2004	01/01/2022	30/01/2022	70 001,78	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,659	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-10	CREDIT AGRICOLE	20/09/2012	01/01/2022	15/03/2022	26 833,21	F	Taux fixe à 5.24 %	5,240	5,344	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-12	SFIL CAFFIL	01/08/2021	01/01/2022	01/02/2022	430 625,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	1,468	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-13	SFIL CAFFIL	24/06/2008	01/01/2022	01/03/2022	122 845,12	F	Taux fixe à 5.39 %	5,390	5,390	EUR	A	P	O	A-1
ASS2022-14	CREDIT AGRICOLE	26/12/2014	01/01/2022	15/03/2022	137 499,91	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	2,167	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-15	CREDIT AGRICOLE	03/06/2008	01/01/2022	10/01/2022	46 129,65	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,866	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-17	SFIL CAFFIL	27/12/2017	01/01/2022	01/02/2022	417 144,58	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,488	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-18	CREDIT AGRICOLE	26/10/1999	01/01/2022	10/01/2022	8 394,23	F	Taux fixe à 0.65 %	0,650	0,652	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-19	CREDIT MUTUEL	30/11/2014	01/01/2022	28/02/2022	90 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-21	CREDIT AGRICOLE	21/12/2009	01/01/2022	10/03/2022	80 000,00	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-22	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2010	01/01/2022	25/02/2022	127 737,58	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,423	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-23	CREDIT MUTUEL	29/03/2011	01/01/2022	31/03/2022	20 078,01	F	Taux fixe à 3.28 %	3,280	3,321	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-24	SFIL CAFFIL	17/07/2017	01/01/2022	01/02/2022	451 500,00	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	1,377	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-25	CREDIT MUTUEL	11/10/2013	01/01/2022	31/03/2022	73 437,50	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	4,773	EUR	T	C	O	A-1
ASS2022-27	CREDIT AGRICOLE	15/05/2006	01/01/2022	10/01/2022	197 392,18	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,009	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-28	CAISSE D'EPARGNE	30/05/2011	01/01/2022	25/03/2022	62 781,57	F	Taux fixe à 4.07 %	4,070	4,133	EUR	T	P	O	A-1
ASS2022-29	CREDIT AGRICOLE	12/06/2004	01/01/2022	10/03/2022	12 432,14	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
ASSDSP2022-01	CREDIT AGRICOLE	10/12/2019	01/01/2022	15/01/2022	930 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,853	EUR	T	C	O	A-1

TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION - 43101 ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ASSDSP2022-02	SFIL CAFFIL	23/05/2006	01/01/2022	01/02/2022	50 587,50	V	Euribor 3M + 0.09-Floor -0.09 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
ASSDSP2022-03	CREDIT AGRICOLE	21/12/2018	01/01/2022	10/01/2022	1 114 320,62	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	1,600	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					2 303 925,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					2 303 925,00									
ASS2010-01	Agence de l'Eau Loire Bretagne	03/04/2012	03/04/2012	31/07/2012	206 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
ASS2010-02	Agence de l'Eau Loire Bretagne	03/04/2012	03/04/2012	31/07/2012	347 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
ASS2010-03	Agence de l'Eau Loire Bretagne	23/12/2009	08/06/2010	30/09/2011	1 750 325,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 532 005,98									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 292 931,66					510 022,06	109 934,29	0,00	20 671,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 292 931,66					510 022,06	109 934,29	0,00	20 671,50
ASS2006-01	N	0,00	A-1	40 864,81	2,98	F	Taux fixe à 3.95 %	4,009	13 089,71	1 421,85	0,00	15,24
ASS2009-01	N	0,00	A-1	11 630,51	0,94	F	Taux fixe à 3.88 %	3,937	11 630,51	283,40	0,00	0,00
ASS2009-02	N	0,00	A-1	26 007,78	0,94	F	Taux fixe à 3.88 %	3,937	26 007,78	633,75	0,00	0,00
ASS2011-01	N	0,00	A-1	688 531,00	12,02	F	Taux fixe à 3.66 %	3,711	45 416,06	24 581,62	0,00	5 230,67
ASS2011-02	N	0,00	A-1	14 752,57	2,25	F	Taux fixe à 3.28 %	3,321	6 422,91	405,41	0,00	0,00
ASS2014-01	N	0,00	A-1	38 417,80	5,79	F	Taux fixe à 2.97 %	3,003	5 938,81	1 075,27	0,00	200,97
ASS2019-01	N	0,00	A-1	205 896,58	16,12	F	Taux fixe à 0.74 %	0,742	11 968,88	1 490,48	0,00	179,39
ASS2022-01	N	0,00	A-1	197 563,78	12,04	F	Taux fixe à 1.91 %	1,924	14 455,86	3 670,34	0,00	728,62
ASS2022-02	N	0,00	A-1	20 005,52	6,04	F	Taux fixe à 3.95 %	4,009	2 879,98	747,90	0,00	140,93
ASS2022-03	N	0,00	A-1	16 510,40	6,04	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor -0.58 sur Euribor 3M	4,639	2 337,59	654,91	0,00	97,44
ASS2022-04	N	0,00	A-1	34 500,00	5,73	F	Taux fixe à 0.82 %	0,822	6 000,00	264,46	0,00	3,25
ASS2022-05	N	0,00	A-1	25 645,59	5,69	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	4,134	4 057,21	857,36	0,00	32,19
ASS2022-06	N	0,00	A-1	56 666,81	4,12	F	Taux fixe à 4.09 %	4,153	13 333,32	2 113,17	0,00	221,54

TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION - 43101 ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASS2022-07	N	0,00	A-1	56 543,44	6,32	F	Taux fixe à 4.02 %	4,081	7 771,49	2 156,87	0,00	343,11
ASS2022-08	N	0,00	A-1	33 122,82	2,42	F	Taux fixe à 4.38 %	4,453	12 817,93	1 242,15	0,00	74,11
ASS2022-09	N	0,00	A-1	54 230,21	5,58	F	Taux fixe à 4.58 %	4,659	8 441,10	2 340,14	0,00	349,53
ASS2022-10	N	0,00	A-1	17 499,85	3,71	F	Taux fixe à 5.24 %	5,344	4 666,68	825,29	0,00	28,02
ASS2022-12	N	0,00	A-1	377 625,00	14,08	F	Taux fixe à 1.46 %	1,468	26 500,00	5 368,24	0,00	840,17
ASS2022-13	N	0,00	A-1	96 788,83	5,17	F	Taux fixe à 5.39 %	5,390	14 090,68	5 216,92	0,00	3 702,14
ASS2022-14	N	0,00	A-1	104 166,55	6,21	F	Taux fixe à 2.15 %	2,167	16 666,68	2 105,21	0,00	78,38
ASS2022-15	N	0,00	A-1	34 475,29	4,77	F	Taux fixe à 4.78 %	4,866	6 255,91	1 536,89	0,00	299,75
ASS2022-17	N	0,00	A-1	371 042,01	14,08	F	Taux fixe à 1.48 %	1,488	23 567,12	5 361,04	0,00	842,82
ASS2022-18	N	0,00	A-1	6 357,01	5,77	F	Taux fixe à 0.65 %	0,652	1 028,57	38,82	0,00	7,70
ASS2022-19	N	0,00	A-1	78 000,00	12,91	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	6 000,00	878,70	0,00	69,60
ASS2022-21	N	0,00	A-1	60 000,00	5,94	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	4,602	10 000,00	2 256,70	0,00	89,67
ASS2022-22	N	0,00	A-1	79 206,16	2,90	F	Taux fixe à 3.38 %	3,423	25 518,66	2 355,98	0,00	176,42
ASS2022-23	N	0,00	A-1	10 976,30	2,25	F	Taux fixe à 3.28 %	3,321	4 778,75	301,65	0,00	0,00
ASS2022-24	N	0,00	A-1	367 500,00	8,58	F	Taux fixe à 1.37 %	1,377	42 000,00	4 818,98	0,00	730,84
ASS2022-25	N	0,00	A-1	60 937,50	9,75	F	Taux fixe à 4.69 %	4,773	6 250,00	2 748,04	0,00	0,00
ASS2022-27	N	0,00	A-1	163 865,01	7,77	F	Taux fixe à 3.95 %	4,009	17 778,23	6 211,49	0,00	1 282,32
ASS2022-28	N	0,00	A-1	56 152,22	12,48	F	Taux fixe à 4.07 %	4,133	3 521,54	2 232,10	0,00	29,75
ASS2022-29	N	0,00	A-1	2 529,27	0,44	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	4,134	2 529,27	37,65	0,00	0,00

TERRES DE MONTAIGU AGGLOMÉRATION - 43101 ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
ASSDSP2022-01	N	0,00	A-1	850 000,00	21,04	F	Taux fixe à 0.85 %	0,853	40 000,00	7 097,50	0,00	1 434,38
ASSDSP2022-02	N	0,00	A-1	29 287,50	2,58	V	Euribor 3M + 0.09-Floor -0.09 sur Euribor 3M	4,181	10 650,00	945,16	0,00	85,95
ASSDSP2022-03	N	0,00	A-1	1 005 633,54	15,77	F	Taux fixe à 1.59 %	1,600	55 650,83	15 658,85	0,00	3 356,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		568 301,50					153 595,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		568 301,50					153 595,00	0,00	0,00	0,00
ASS2010-01	N	0,00	A-1	50 838,00	4,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 740,00	0,00	0,00	0,00
ASS2010-02	N	0,00	A-1	85 716,64	4,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	23 166,67	0,00	0,00	0,00
ASS2010-03	N	0,00	A-1	431 746,86	4,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	116 688,33	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 861 233,16					663 617,06	109 934,29	0,00	20 671,50

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	38	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 861 233,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2020-11-16

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - Frais d'études non suivies de réalisations	2	24/10/2005
L	2051 - Concessions et droits similaires	5	24/10/2005
L	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20	24/10/2005
L	21311-Station d'épuration-ouvrages lourds	40	24/10/2005
L	21311-Station d'épuration-ouvrages courants	15	24/10/2005
L	21351-Agencement et aménagements de bâtiments légers	10	24/10/2005
L	21351-Agencement et aménagements durables	15	24/10/2005
L	21351-Pompes, appareils électromécaniques, chauffage	10	24/10/2005
L	2138-Bâtiments durables	15	24/10/2005
L	2138-Bâtiments légers	10	24/10/2005
L	21532 - Réseaux d'assainissement	40	24/10/2005
L	2155-Outillages	7	24/10/2005
L	21562-Ouvrages pour la collecte et le relèvement EU	15	24/10/2005
L	2182-Engins de TP, camions	7	24/10/2005
L	2182-Voitures, fourgons	5	24/10/2005
L	2183-Matériels de bureau	5	24/10/2005
L	2183-Matériels informatiques, logiciels	3	24/10/2005
L	2184-Matériel de bureau	10	24/10/2005
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	24/10/2005

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 043,89	1 043,89	0,00	1 043,89
Provision créances douteuses 2023	0,00	11/12/2023	1 043,89	1 043,89	0,00	1 043,89
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 043,89	1 043,89	0,00	1 043,89

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		750 000,00	I 750 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		704 000,00	704 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	550 000,00	550 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	154 000,00	154 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 000,00	46 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 000,00	40 000,00
020	Dépenses imprévues	6 000,00	6 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 168 000,00	III 1 168 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 168 000,00	1 168 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 000,00	2 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00	4 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	10 000,00	10 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 148 000,00	1 148 000,00
28182	Matériel de transport	4 000,00	4 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 168 000,00	0,00	0,00	0,00	1 168 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 750 000,00
Ressources propres disponibles	IV 1 168 000,00
Solde	V = IV – II (6) 418 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,35	0,00	2,35	0,00	0,00	0,00
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	1,35	0,00	1,35	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,73	0,00	4,73	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 2Cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise Pal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 1Cl	B	0,73	0,00	0,73	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Contractuel CDD (Cat.C)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,08	0,00	8,08	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2023

Présenté par (1) Le Président,

A Rocheservière le 11/12/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Rocheservière, le 11/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BARON Adrien	
BARREAU Cécile	
BLAINEAU Isabelle	
BOIS Pierre	
BOISSELIER Pascale	
BOISTEAU-PAYEN Anne	
BOLTEAU Yvonnick	
BONNET Anthony	
BOSSIS Lionel	
BOURASSEAU Myriam	
BRAUD Robert	
BREGEON Jean-Michel	
BREMOND Guy	
BRETON Francis	
BRETON Stéphanie	
CHARIÉ Maëlle	
CHÉREAU Antoine	
CLAVIER Béatrice	
COCQUET Cyrille	
CORMERAIS Hubert	
DABRETEAU Bernard	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DENIS Bernard	
DOUILLARD Béatrice	
DURAND Claude	
FAUCHARD Martine	
GRASSET Damien	
GRENET Cécilia	
HAEFFELIN Jean-Martial	
HERVOUET Éric	
JOUSSEAUME Anne-Marie	
LARCHER Élodie	
LIMOUZIN Florent	
MAINDRON Angéline	
MORNIER Sophie	
MULLINGHAUSEN Fabienne	
OIRY Joël	
PAVAGEAU Laëtitia	
PICHAUD Christian	
PIVETEAU Hubert	
PUICHAUD Marc	
RASSINOUX Sylvie	
RINEAU Michelle	
RIVIERE Isabelle	
ROGER Richard	
ROUSSEAU Daniel	
SÉCHER Nathalie	
SÉGURA Geneviève	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/02/2024, et de la publication le 05/02/2024
A Montaigu-Vendée, le 05/02/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'agglomération.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.